

COMMUNE DE VARREDDES

Arrêté 99/2025 - Interdiction stationnement hors emplacement autorisé

Le Maire de Varredes,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la route, notamment son article R 417-1 et suivants,

Vu la nécessité de maintenir l'ordre public, la sécurité, la tranquillité, et la bonne circulation sur la voie publique,

Considérant les gênes occasionnées par les véhicules stationnés hors des emplacements prévus à cet effet,

Considérant les risques pour la sécurité des piétons et des autres usagers de la route,

ARRÊTE

Article 1 – Interdiction de stationnement hors emplacement

Le stationnement des véhicules est strictement interdit hors des emplacements matérialisés à cet effet sur l'ensemble du territoire communal.

Article 2 – Cas particuliers

Cette interdiction s'applique notamment :

- aux trottoirs, zones piétonnes, passages protégés,
- aux accotements non prévus pour le stationnement,
- aux entrées d'immeubles, sorties de garages, et voies d'accès pompiers,
- dans toutes les zones où un panneau "stationnement interdit" est en vigueur.
-

Article 3 – Sanctions

Tout contrevenant s'expose à une verbalisation conformément aux dispositions du Code de la route.

Le véhicule pourra également être mis en fourrière dans les cas prévus par la réglementation en vigueur.

Date de transmission de l'acte: 11/09/2025

Date de reception de l'AR: 11/09/2025

077-217704832-099_2025-AR

A G E D I

Article 4 - Légalité et recours

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Commune et sera porté à la connaissance des usagers par les moyens habituels de publicité des actes administratifs.

Il pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 5 : Ampliation transmise à :

- Brigade Territoriale de Lizy sur Ourcq
- Police municipale intercommunale de la Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux

qui seront chargés, en ce qui les concerne, de l'exécution

Varredes, le 11 septembre 2025

Le Maire,

Francis MESSANT



Date de transmission de l'acte: 11/09/2025

Date de reception de l'AR: 11/09/2025

077-217704832-099_2025-AR

A G E D I